

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT

esart

École Supérieure d'Art de Toulon Provence Méditerranée

# Principes, modes et systèmes d'évaluation

## Principes

Les évaluations reposent sur une vision d'ensemble du parcours de l'étudiant basé sur des notions d'engagement, d'acquisition, de progression et de quête d'autonomie.

Elles sont un moment pédagogique fort car elles permettent d'identifier les récurrences, de repérer des méthodologies, de mesurer une progression, d'envisager des développements et de faire débat.

## Modes et systèmes d'évaluation

### Les contrôles continus

Ils portent sur les cours théoriques tels que les langues étrangères, l'histoire et la théorie de l'art, les sciences humaines et sont effectués par l'enseignant concerné.

### Les évaluations spécifiques

Elles sont liées à un module, à un projet ou à un ARC et sont effectuées par les enseignants y ayant participé.

### Les évaluations collégiales

Ces évaluations ont lieu à la fin de chaque semestre et sont effectuées par un jury composé d'un groupe d'enseignants représentatifs de la pluralité des disciplines et des approches de la phase programme (semestres 1 à 6) ou de la phase projet (semestres 7 à 10) selon le cas.

Le résultat des évaluations fait l'objet d'un entretien avec l'étudiant et éventuellement d'une préconisation de rattrapage de crédits.

### Les crédits

L'attribution de crédits, les décisions de passage en année supérieure, de redoublement ou de réorientation ainsi que la présentation aux diplômes nationaux sont prises par la direction sur proposition de l'équipe pédagogique et des coordinateurs. Ces décisions ne peuvent être modifiées après proclamation.

### Le redoublement

En dessous de 30 crédits, un étudiant n'est pas autorisé à redoubler à l'ESA-TPM. Entre 30 et 50 crédits, un étudiant peut redoubler l'année à l'ESA-TPM. Il n'est pas possible de se réinscrire plus de deux fois dans une même année.

### Le rattrapage

Les sessions de rattrapage de crédits sont organisées aux semestres 3, 5, 7.

### La réorientation

En cas de difficultés à suivre le cursus, au cours des semestres 1 et 2 et 3, un entretien est prévu avec l'étudiant concerné pour vérifier le bien fondé de cette formation ou pour envisager une réorientation mieux adaptée à ses centres d'intérêt et à son potentiel.

### L'admission en 4<sup>e</sup> année

L'obtention du DNAP n'implique pas l'admission automatique en 4<sup>e</sup> année. L'admission en 4<sup>e</sup> année est décidée suite au passage de l'étudiant devant une commission d'admission constituée par des enseignants qui statuent sur le bien fondé de son entrée dans la phase projet de l'école.

L'admission est décidée au regard des qualités, du projet, des besoins, du profil de l'étudiant d'une part et

d'autre part en fonction des objectifs pédagogiques et des possibilités d'accueil de l'école.

Dès le mois de janvier de l'année 3 il est nécessaire de s'informer des dates des commissions d'admissions des autres écoles. Celles-ci sont en générales organisées avant les sessions de diplôme.

### Les validations des acquis

La validation des acquis est comptabilisée en crédits dans le cadre des ECTS (système européen de transfert de crédits).

Ce système a pour but l'harmonisation des enseignements supérieurs au niveau européen et de favoriser la mobilité internationale des étudiants.

Un document administratif nommé "Supplément au Diplôme" regroupe l'ensemble des évaluations semestrielles de la phase projet (semestres 7 à 10 – 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années) et fait apparaître un ensemble personnalisé d'informations, utilisable sur la totalité du territoire européen, qualifiant à la fois le contenu du diplôme et les résultats obtenus par le titulaire du diplôme.

Ce supplément constitue le "passeport" européen de la formation DNSEP au grade de Master.

## Répartition des crédits

### E.C.T.S (Européen Crédit Transfert System)

Le système de crédits, qui remplace les anciennes Unités de Valeur (U.V.), accompagne le découpage du cursus en semestres.

Il est conçu par la réforme de l'enseignement supérieur européen pour homogénéiser et faciliter la comparaison des programmes d'études, de manière à permettre une mobilité potentielle des étudiants et la reconnaissance académique de leurs cursus sur l'ensemble du territoire de l'Europe.

Ce système de crédit s'applique dans le cadre de programmes d'enseignements diversifiés (Universités, Écoles Supérieures d'Art, Écoles d'Architectures...) et aide aussi à créer

des passerelles possibles entre ces enseignements.

Chaque crédit correspond à une unité de travail d'un volume compris entre 25 et 30 heures, comprenant l'enseignement proprement dit (théorique ou plastique dans le cas d'une école d'Art) et la charge de travail personnel généré par cet enseignement (recherche, mise en forme...).

De ce point de vue, le cursus peut se comptabiliser ainsi à l'ESART :

→ un **premier cycle** (phase programme – 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année) divisé en six semestres et conduisant aux diplômes DNAP (Art) et DNAT (Design).

Il correspond à un total exigible de 180 crédits, sachant qu'une année d'étude comprend deux semestres totalisant 60 crédits.

### Répartition des crédits "phase programme"

Années	semestres / nombre de crédits	semestres / nombre de crédits
année 1	semestre 1 / 30	semestre 2 / 30
année 2	semestre 4 / 30	
année 3	semestre 5 / 30	semestre 6 / 30 (dont 15 sont attribués au passage du DNAP)

**TOTAL DES SIX SEMESTRES : 180 crédits**

→ un **deuxième cycle** (phase projet – 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année) divisé en quatre semestres conduisant au diplôme (DNSEP) final.

L'ensemble du cursus comprend donc 180 crédits en 1<sup>er</sup> cycle plus 120 crédits en 2<sup>e</sup> cycle, soit un total général de 300 crédits.

### Répartition des crédits "phase projet"

Années	semestres / nombre de crédits	semestres / nombre de crédits
année 4	semestre 7 / 30	semestre 8 / 30
année 5	semestre 9 / 30	semestre 10 / 30 (dont 25 alloués au DNSEP et 5 au mémoire)

**TOTAL DES QUATRE SEMESTRES : 120 crédits**

Ce cursus est donc inscrit au titre de l'enseignement supérieur européen dans le système global dit L.M.D. (Licence - bac + 3 / Master - bac + 5 / Doctorat – bac + 8) au niveau bac + 5 ou niveau M correspondant au DNSEP Art.

La logique du développement de l'école, particulièrement dans les relations qu'elle établit avec les établissements partenaires (E.S.A. de Marseille, Aix-en-Provence, Avignon), tant au sein du réseau ADOR (Écoles Supérieures d'Art du Sud), qu'à celui de la plateforme commune de recherche

en cours d'élaboration, devrait permettre d'envisager, à terme, la mise en place d'un niveau D, sur la base d'une collaboration des écoles et des structures (Universités, Laboratoires) habilitées à délivrer des diplômes (Doctorats) à ce niveau.

Ce projet anime la réflexion de l'équipe pédagogique, du point de vue des contenus possibles de cet étage recherche et des formes particulières à leur donner, étant donné la spécificité de la recherche par l'art.

## Répartition des crédits

### 1<sup>re</sup> année commune aux deux options : "art et design d'espace" (60 crédits)

Enseignements	1 <sup>er</sup> semestre / nombre de crédits	2 <sup>e</sup> semestre / nombre de crédits
Pratique du dessin comme moyen de recherche et de compréhension	5	5
Pratique du volume et expérimentation de l'espace	5	5
Perception et imagination de la couleur	5	5
Initiation aux techniques et technologies	4	4
Initiation aux techniques et technologies	4	4
Histoire et philosophie des arts et des civilisations, approche philosophique et analyse des récits	6	6
Atelier des langues étrangères	2	2
Analyse et synthèse des recherches	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

L'obtention des 60 crédits est requise pour le passage en 2<sup>e</sup> année. La décision du redoublement de la 1<sup>re</sup> année ou

de l'admission en 2<sup>e</sup> année est prise par le Directeur, sur proposition de l'équipe pédagogique.

### 2<sup>e</sup> année DNAP option : "art" (60 crédits)

Enseignements	3 <sup>e</sup> semestre / nombre de crédits	4 <sup>e</sup> semestre / nombre de crédits
Dessin (systèmes de représentation)	3	3
Problématique et méthodologie de la recherche appliquées aux champs de l'option "art"	6	
Atelier des langues étrangères	3	3
Histoire et philosophie des arts	5	5
Techniques et mise en œuvre (modules)	9	9
Recherches personnelles	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

L'obtention de 48 à 60 crédits est requise pour le passage en 3<sup>e</sup> année. En dessous de 60 crédits, les crédits manquants doivent être obligatoirement rattrapés au cours de la 3<sup>e</sup>

année. La décision du redoublement de la 2<sup>e</sup> année ou de l'admission en 3<sup>e</sup> année est prise par le Directeur, sur proposition de l'équipe pédagogique.

## Répartition des crédits

### 3<sup>e</sup> année DNAP option : "Art" (60 crédits)

Enseignements	5 <sup>e</sup> semestre / nombre de crédits	6 <sup>e</sup> semestre / nombre de crédits
Dessin (systèmes de représentation)	3	3
Methodologie	9	2
Atelier des langues étrangères	3	3
Histoire et philosophie des arts	5	5
Atelier de Recherche et de Création (ARC)	5	4
Recherches personnelles et passage du diplôme	5	15
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

La décision du redoublement de la 3<sup>e</sup> année ou de l'admission en 4<sup>e</sup> année est

prise par le Directeur, sur proposition de l'équipe pédagogique.

### 4<sup>e</sup> année DNSEP option : "Art" (60 crédits)

Enseignements	7 <sup>e</sup> semestre / nombre de crédits	8 <sup>e</sup> semestre / nombre de crédits
Histoire et philosophie des arts (suivi)	3	3
Philosophie des arts et esthétique ; sciences humaines appliquées aux arts	3	3
Atelier des langues étrangères	3	3
Stage et mobilité	3	3
Atelier de Recherche et de Création (A.R.C.)	9	9
Methodologie de la recherche (atelier mémoire)	9	9
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

L'obtention de 48 à 60 crédits est requise pour le passage en 5<sup>e</sup> année. En dessous de 60 crédits, les crédits manquants doivent être obligatoirement rattrapés au cours de la 5<sup>e</sup>

année. La décision du redoublement de la 4<sup>e</sup> année ou de l'admission en 5<sup>e</sup> année est prise par le Directeur, sur proposition de l'équipe pédagogique.

## Répartition des crédits

### 5<sup>e</sup> année DNSEP option : "Art" (60 crédits)

Enseignements	9 <sup>e</sup> semestre / nombre de crédits	10 <sup>e</sup> semestre / nombre de crédits
Méthodologie de la recherche (atelier mémoire)	20	-
Mise en forme du projet personnel	10	-
Epreuves du diplôme		Mémoire 5 Travail plastique 25
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

La décision du redoublement de la 5<sup>e</sup> année est prise par le Directeur, sur proposition de l' équipe pédagogique.

### 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année DNAT option : "design d' espace (60 crédits)

Enseignements	3 <sup>e</sup> me semestre	4 <sup>e</sup> me semestre	5 <sup>e</sup> me semestre	6 <sup>e</sup> me semestre
Dessin (systèmes de représentation )	6	6	2	2
Méthodologie	6	6	2	2
Langues étrangères	3	3	2	2
Histoire et philosophie des arts	3	3	2	2
Technique et mise en oeuvre	6	6	9	4
Recherches personnelles	3	3	8	3
Stages et expériences (milieux de création et de production)	3	3		
Projet et passage du diplôme			5	15
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>